

Chers parents,

L'équipe de l'école l'Arbrisseau se prépare à accueillir vos enfants pour la prochaine année scolaire. C'est sous le thème « La place de l'élève au cœur de l'école » que les élèves auront l'occasion de s'impliquer activement dans leur réussite.

Encore cette année, vous recevrez un « Info-parents » mensuel. Vous y retrouverez toutes les nouvelles concernant la vie de l'école et des informations utiles au bon déroulement de la vie scolaire.

Bonne rentrée scolaire!

Dates importantes	
29 août :	Rentrée scolaire
2 septembre :	Congé
5 septembre :	BBQ de la Fondation
10 septembre :	Rencontre des parents des élèves de 2^e année et du 2^e cycle (3^e et 4^e année) (19h)
11 septembre :	Assemblée générale des parents (18 h) a) Rapport annuel du Conseil d'établissement 2018-2019 b) Élection des membres du Conseil d'établissement 2019-2020 c) Présentation de la Fondation d) Période de questions
12 septembre :	Rencontre des parents des élèves de 5^e et 6^e année (19 h)
25 septembre :	Conseil d'établissement (19 h)
30 septembre:	Déclaration de la clientèle au service de garde
30 septembre :	Déclaration de la clientèle à l'école
1er octobre :	Photographie scolaire
11 octobre :	1 ^{ère} communication (préscolaire et primaire)
14 octobre :	Congé de l'Action de grâces
18 octobre :	Journée pédagogique

Rencontres de parents 2019-2020

Vous êtes conviés à la première rencontre des parents qui vous permettra de connaître l'enseignante de votre enfant, les modalités de fonctionnement de la classe et les attentes pour l'année scolaire.

Les rencontres se tiendront aux dates suivantes :

2^e année et 2^e cycle (3^e et 4^e année) : 10 septembre 2019 19 h
3^e cycle (5^e et 6^e année) : 12 septembre 2019 19 h

Mot de la Fondation

BBQ DE LA RENTRÉE

Le jeudi 5 septembre prochain aura lieu notre BBQ de la rentrée. Au menu: hot-dogs et bonne humeur. Soyez donc des nôtres, dès 17h, dans la cour des petits. Des hot-dogs, chips, boissons et desserts seront offerts à prix modique.



Cette activité sert de financement à la Fondation, laquelle soutient financièrement les activités pour nos enfants.

N'oubliez pas vos chaises et vos couvertures. Nous vous attendons en grand nombre!

En cas de pluie, l'événement sera remis le 19 septembre.

Élections au Conseil d'établissement 2019-2020

Le **mercredi 11 septembre prochain à 18 h** va se tenir l'Assemblée générale annuelle des parents. Au cours de cette rencontre, l'Assemblée procédera à l'élection de nouveaux membres au Conseil d'établissement.

Cette rencontre permet aux parents d'être informés à propos des activités 2018-2019 du conseil d'établissement. C'est aussi l'occasion de poser des questions concernant la vie et le développement de notre école.

Les personnes intéressées par la réussite de l'ensemble des élèves peuvent soumettre leur candidature pour l'un des postes disponibles au conseil d'établissement. Environ une rencontre par mois aura lieu. Le calendrier des rencontres sera adopté lors de la première réunion.

Il y a 3 postes (mandat de 2 ans) en élection.

Horaire des surveillances dans la cour

	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Surveillance	7 h 52 à 8 h 02	12 h 37 à 12 h 47
Cloches	8 h 02 et 11 h 27	12 h 47 et 15 h 12
Surveillance	11 h 27 à 11 h 32	15 h 12 à 15 h 17

Ce sont les enseignants qui assurent la **surveillance** des élèves aux heures mentionnées ci-haut. **Aucune surveillance n'est effectuée dans la cour avant 7h52 et avant 12h37. Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons donc de ne pas laisser votre enfant se présenter dans la cour de l'école avant ces heures.**

Journée pédagogique flottante 2019-2020

À l'exception des journées pédagogiques déjà indiquées sur le calendrier scolaire 2019-2020 que vous pouvez retrouver sur le site de la Commission scolaire, l'équipe école doit déterminer 2 journées pédagogiques flottantes.

Les journées retenues sont les : 31 janvier 2020 et le 22 juin 2020

Déplacement des parents dans l'école

L'école est munie d'un système de sonnette/intercom à la porte principale. De ce fait, si vous devez venir chercher votre enfant pendant les heures de cours ou si vous devez apporter des objets ou boîte à lunch pendant les heures où l'enfant est en classe, nous vous demandons de **vous présenter à la porte principale, sonner et vous diriger au secrétariat pour vous annoncer.**

Les parents utilisateurs du service de garde doivent utiliser la porte #1 aux heures suivantes :

Porte #1 (entrée avant - secteur 3 ^e cycle)	7 h 15 à 7 h 52	Accueil du service de garde
	11 h 30 à 12 h 30	Heure du dîner
	15 h 12 à 18 h	Fin de la journée au service de garde
	7 h 52 à 8 h 02	Cour arrière – prise de rang (incluant le préscolaire)

Consigne de sécurité

Le stationnement de l'école n'est pas une zone de débarcadère pour y laisser vos enfants. Vous devez utiliser le stationnement de la Ville ou le stationnement de la bibliothèque.

Il y a un couloir pour que parents et enfants se rendent dans la cour d'école sans traverser le stationnement du personnel.

Veuillez prendre note qu'à partir de 7 h 45 et jusqu'à 8 h 07, vous ne pouvez pas utiliser l'entrée des autobus. Nos brigadiers assurent le barrage à l'aide de cônes.

Merci de votre collaboration ainsi que de votre compréhension!

Absence des élèves et/ou modification à l'horaire

Nous vous demandons d'aviser le secrétariat de l'école, pour toute absence d'élève en composant le numéro suivant : **418-652-2178 poste 6340.**

Pour les absences et/ou modification à l'horaire au **service de garde**, vous devez composer le **418-652-2178 poste 6307.**

Administration de médicaments à l'école

Selon la loi médicale (L.R.Q.M-9), l'école ne peut en aucun cas, administrer un médicament **prescrit ou non avec un libellé de la pharmacie à un enfant, sans le consentement écrit des parents.** Un formulaire est disponible au secrétariat. Vous devez le compléter, l'annexer au médicament et le remettre à la personne responsable de votre enfant le matin. Nous vous rappelons également que nous n'administrons jamais la 1^{ère} dose d'un médicament.

Collations (école et service de garde)

Les élèves peuvent apporter des fruits, des légumes et/ou du fromage à l'école. La gomme à mâcher, les sucreries, les croustilles, les barres de chocolat commerciales, et les boissons gazeuses ne sont pas des collations acceptées à l'école à moins d'un avis contraire lors d'une activité spéciale.

Bien sûr, tous les produits contenant des noix et/ou des arachides ne sont pas autorisés.

Daniel Trudel,
Directeur

Bonne Rentrée !
et
Bonne année scolaire !